

REUNION DU BUREAU

21 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à Châteauneuf-les-Bains à 9h30 sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes ainsi que M. SAUVESTRE pour son accueil.

Les présentations projetées ainsi que le résumé non technique et l'avis du bureau sur le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers sont joints au présent compte-rendu.

Ordre du jour

- Elaboration du plan de communication du SAGE
- Avis sur le projet de réhabilitation du site minier de Roure-Les Rosiers
- Questions diverses

Liste des présents

NOM			REPRESENTANT	SIGNATURE
Monsieur	Pascal	ESTIER	Commune des Ancizes – Président de la CLE	Présent
Madame	Nicole	ROUAIRE	Conseil Régional d'Auvergne	Présente
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Commune de Châteauneuf-les-Bains (63)	Présent
Madame	Anne-Marie	DEFAY	Conseil Général de l'Allier	Excusée
Monsieur	Giles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (63)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Pierre	A.TERITEHAU	SMAT du Bassin de la Sioule	Présent
Madame	Agnès	MOLLON	PNR des Volcans d'Auvergne	Présente
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture 03	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche 63	Présent
Monsieur	Maurice	LEDRAPIER	Délégation Régionale D'EDF	Présent
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN de l'Allier	Présente
Monsieur	Jean	OBSTANCIAS	MISEN du Puy-de-Dôme	Présent
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Présent
Madame	Marine	MONTMAGNON	Conseil Général du Puy-de-Dôme	Présente
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire – Animatrice du SAGE	Présente

Elaboration du plan de communication du SAGE

Pascal ESTIER rappelle que les membres de l'ancienne CLE ont pris conscience de l'importance de la communication avec l'enquête publique du SAGE. Les problématiques qui gravitent autour de la question de l'eau sont bien connues par les experts et, petit à petit grâce aux travaux du SAGE, par les membres de la CLE. Aujourd'hui, tout l'enjeu de la communication du SAGE est de dépasser le caractère technique de l'outil et des problématiques pour les rendre abordables par la majorité des acteurs et par la population. Il espère qu'à terme, les élus du territoire se saisissent pleinement des problématiques liées à l'eau et assurent une gestion politique localement forte en arrivant à dépasser la « contrainte » du SAGE.

Olivier SIMEON ajoute que les réalisations du contrat territorial devraient apporter une vision plus concrète du SAGE, à condition que les communications soient mutualisées. Il rappelle également qu'en phase d'élaboration la communication consistait à marquer les étapes d'avancement. En phase de

mise en œuvre, les enjeux de la communication s'ouvrent nécessairement vers de l'information et de la sensibilisation plus pédagogique et plus large.

Agnès MOLLON reconnaît que la communication sur les SAGE en général doit être renforcée. Elle propose que la Région réfléchisse sur un article sur son site Internet.

Nicole ROUAIRE indique également un manque de communication entre les services de l'Etat (DDT, DREAL, DRAC, ...).

Céline BOISSON rappelle que, dès septembre 2013 et conformément à la disposition D 5.2.1, les membres de la CLE avaient émis leur volonté de s'engager rapidement dans l'élaboration d'un plan de communication. Pour mémoire, un plan de communication se structure en 3 phases : établir un diagnostic, définir une stratégie et élaborer un plan d'actions. Le futur plan de communication est réalisé en interne.

Céline BOISSON présente rapidement le diagnostic et la stratégie que l'ancien Bureau avait élaborés en février 2014. A la demande des membres du Bureau, les termes « décideurs » seront remplacés par « acteurs ».

Un temps de réflexion est laissé aux membres du Bureau pour qu'ils puissent prendre connaissance des actions de communication envisageables et faire le choix des 10 qu'ils jugent personnellement les plus pertinentes. Les résultats sont les suivants :

N° de l'action	Nombre de voix	N° de l'action	Nombre de voix	N° de l'action	Nombre de voix
1	3	11	1	21	6
2	7	12	1	22	3
3	4	13	5	23	1
4	6	14	5	24	3
5	3	15	7	25	0
6	2	16	5	26	4
7	7	17	5	27	5
8	3	18	1	28	4
9	2	19	2	29	0
10	4	20	1	30	7
				31	3

De manière collégiale, les actions retenues prioritairement dans le plan de communication sont les suivantes (certaines ont été remodelées pour intégrer les attentes du Bureau) :

- Enrichir régulièrement le site Internet du SAGE (actions 2 et 7)
- Réaliser des rendez-vous de l'eau (actions 4, 16 et 17, sur le modèle de la journée « zones humides »)
- Organiser un forum des élus (action 13)
- Créer l'identité visuelle du SAGE (action 14)
- Participer aux réunions en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (action 15)
- Publier des articles dans la presse locale (action 21)
- Monter un festival de l'eau local (actions 24, 25, 26, 27, 29)
- Construire des projets pédagogiques pour les scolaires (action 30)

Le Bureau étudiera plus en profondeur le contenu des actions le 11 décembre 2014.

Philippe SABOURAULT (BRGM) et Dominique NIEMIEC (DREAL) ont présenté le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers aux membres du Bureau. Le projet sera également soumis à enquête publique. Les travaux sont programmés pour 2016.

Les membres du Bureau sont satisfaits de voir que la réhabilitation des sables miniers du district de Pontgibaud suit son cours.

🔄 Echanges avec la DREAL et le BRGM

Réalisation du dépôt unique de résidus de traitement de minerai

Q : Pierre A. TERIITEHAU demande quelles seront les conséquences de ce projet sur les nappes phréatiques du fait de l'absence d'imperméabilisation du nouveau dépôt.

R : Philippe SABOURAULT indique qu'au niveau du site les caractéristiques géologiques ne permettent pas le développement de nappes d'eau souterraine. Le sol est imperméable hormis les couches très superficielles qui peuvent être altérées ou fracturées. Il précise que le projet ne consiste pas en un confinement total des sables mais plutôt en un réaménagement qui permettra une gestion passive du site sur le long terme.

Q : Pascal ESTIER et Pierre A. TERIITEHAU insistent sur le fait qu'il n'est pas normal d'exiger aux collectivités un confinement total alors que l'Etat ne s'impose pas la même rigueur.

R : Philippe SABOURAULT indique que la mise en place d'une membrane imperméable a été étudiée. En installant la membrane sur les sables, l'épaisseur de terre végétale de 30 cm devient insuffisante. Les arbres qui s'installeront naturellement risquent fortement de la percer. Cela impose donc soit d'augmenter considérablement son épaisseur soit d'assurer un entretien régulier du site (coupe des arbustes). Ce choix technique ne répond pas aux objectifs de régénération naturelle de la végétation, de gestion passive du site et de coût des travaux raisonnable. Autre possibilité, installer la membrane sous les sables. Cette technique nécessiterait des travaux de terrassement considérables ne rendant pas le projet financièrement réalisable.

Q : Pascal ESTIER ajoute que pour 100 ans de dégradation, le coût du projet (500 000 € HT) est plus que raisonnable. Il est regrettable de ne pas aller au bout de la restauration du site au risque de laisser aux générations futures un problème que partiellement résolu.

R : Dominique NIEMIEC précise que le budget de l'Etat pour la gestion de l'après mines est de 7 M €/an pour l'ensemble des sites français y compris ceux de la région de St-Etienne et du Nord de la France. Le projet présenté représente déjà 7% du budget national. Si l'enveloppe financière était amenée à gonfler sans de réelle justification, la réhabilitation du site ne se réaliserait pas.

R : Philippe SABOURAULT ajoute également qu'au vu de leur finesse les sables se comportent presque comme de l'argile. Les risques de percolations resteront donc très modestes et les eaux infiltrées seront récupérées via les fossés périphériques avant d'être filtrées par les lagunes. Les surcoûts liés à la mise en place d'une membrane étanche ne sont donc pas réellement justifiables.

Restauration des cours d'eau et risque d'inondation

Q : Nicole ROUAIRE demande s'il existe encore des poissons dans les ruisseaux.

R : Philippe SABOURAULT indique que les sables sont très toxiques comme en témoigne l'absence de végétation depuis plus de 100 ans. Par ruissellement, les sables sont emportés dans les ruisseaux contaminants alors les sédiments. La faune ne se maintient pas dans ces conditions. Lors d'épisodes pluvieux intenses, une mortalité piscicole est même parfois observée plus en aval.

Q : Christian BAYET demande si le ruisseau de la Veyssière sera déplacé durant les travaux et si des aménagements piscicoles seront réalisés pour compenser les impacts passés et ceux des travaux.

R : Philippe SABOURAULT précise que le lit et les berges du ruisseau de la Veyssière ne seront pas touchés par les travaux. Seuls les sables seront déplacés. Pour limiter les impacts sur le cours d'eau, la bande végétalisée sur les berges, malgré son développement sur un sol mixte terre-sables toxiques, sera maintenue en état.

R : Jean OBSTANCIAS ajoute que l'avis de l'ONEMA tiendra compte des aspects piscicoles et continuité écologique.

Q : Maurice LEDRAPPIER demande si des enrochements seront mis en place au niveau de la confluence des deux ruisseaux afin de limiter l'érosion des berges et ainsi de maîtriser les risques de déstabilisation du dôme.

R : Philippe SABOURAULT précise que des enrochements seront bien mis en place à la confluence mais aussi au niveau de l'exutoire des fossés périphériques.

Suivi du site post-travaux

Q : Pascal ESTIER demande si des mesures post-travaux sur le site et si un curage régulier des lagunes sont prévus.

R : Philippe SABOURAULT précise que depuis 100 ans les lagunes sont toujours existantes. On peut donc les considérer comme étant à l'équilibre malgré l'érosion massive des sables. Suite aux travaux, l'érosion sera très minimisée entraînant alors bien moins de dépôt dans les lagunes. De plus, la mise en place d'un entretien régulier du site n'est pas pérenne.

R : Béatrice RAYNAUD ajoute qu'il est préférable de maintenir un fonctionnement passif des lagunes pour éviter un coût de traitement des matériaux curés.

Q : Olivier SIMEON demande si un dispositif de contrôle de la dynamique des ruisseaux sera mis en place afin de suivre leur évolution morphodynamique et de pouvoir réagir en cas de risque d'affouillement du tas de sable remodelé.

R : Philippe SABOURAULT indique que la mission de mise en sécurité des sites miniers et leur surveillance sont 2 missions distinctes. A ce jour, seule la première a été confiée au BRGM. Toutefois, si l'Etat demande une surveillance du site, alors le BRGM l'effectuera.

Q : Jean OBSTANCIAS juge que le projet présente probablement une des meilleures réponses aux problématiques mais en aucun cas il faut s'affranchir d'une surveillance sur le long terme à la fois pour ne pas perdre la mémoire du site et pour s'assurer de son efficacité. La gestion du site post-travaux doit donc être définie dès maintenant.

R : Philippe SABOURAULT indique que des clôtures basses seront installées pour faciliter la repousse de la végétation et limiter l'accès au site. Elles seront maintenues à minima durant une année. Pour permettre la mémoire du site sur le long terme, des servitudes seront instaurées.

Q : Jean OBSTANCIAS demande pourquoi l'expropriation n'est-elle pas envisagée.

R : Philippe SABOURAULT considère que les servitudes seront suffisamment contraignantes.

Q : Olivier SIMEON demande si une qualification particulière des entreprises sera exigée.

R : Philippe SABOURAULT indique qu'aucune certification ne sera demandée aux entreprises mais elles devront obligatoirement respecter le cahier des charges qui sera établi (protection environnement, protection des eaux, protection des travailleurs, ...).

➤ Rédaction de l'avis du Bureau

Céline BOISSON rappelle les points de compatibilité du projet avec le SAGE ainsi que les manques du dossier.

Les membres du Bureau apprécient la poursuite de la réhabilitation des anciens sites miniers du district de Pontgibaud et :

- Considèrent que le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers est globalement compatible avec les objectifs du SAGE Sioule et notamment avec sa disposition D.2.1.1. Les travaux permettront d'améliorer l'état écologique du ruisseau de la Faye, de stopper l'érosion des sables contaminés et ainsi de stabiliser la pollution des sédiments des cours d'eau et du barrage des Fades.
- Considèrent toutefois que le projet manque d'ambition. Si les risques liés à l'envol, à l'érosion et aux prélèvements directs des sables semblent maîtrisés, celui lié à la percolation des eaux à travers le nouveau dépôt remodelé perdure. Malgré un transit des eaux de ruissellement et de percolation par les lagunes, une pollution résiduelle des eaux persistera après les travaux de réaménagement. L'assurance de l'atteinte du bon état des eaux, et notamment l'état chimique, ne sera pas totalement garantie en aval.
- Considèrent que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la pérennité du site sur le très long terme. Le dossier n'apporte pas d'éléments de réponse quant au suivi du site post-travaux et aux conditions d'accès et d'usages futurs.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations.

Réserve

Assurer un suivi pérenne du site post-travaux sur les éléments suivants :

- Comparaison de la qualité de l'eau de la Veyssière en amont et en aval du site
- Comparaison de la qualité de l'eau en entrée et sortie des lagunes
- Stabilité du nouveau dépôt créé
- Morphologie et dynamique des ruisseaux de la Faye et de la Veyssière et de leur confluence

Les outils et les protocoles de suivi mis en place devront être précisés et les résultats communiqués à la CLE.

Recommandations

- Mettre en œuvre les moyens techniques complémentaires pour que les effets de la percolation ne soient pas nuisibles aux milieux et à la qualité de l'eau (étanchéité des fossés, gestion du lagunage, bassin tampon à l'entrée des anciennes lagunes, ...)

- Clarifier et établir les conditions d'accès et d'usages futurs du site vis-à-vis de la sécurité et de la santé publique.

Questions diverses

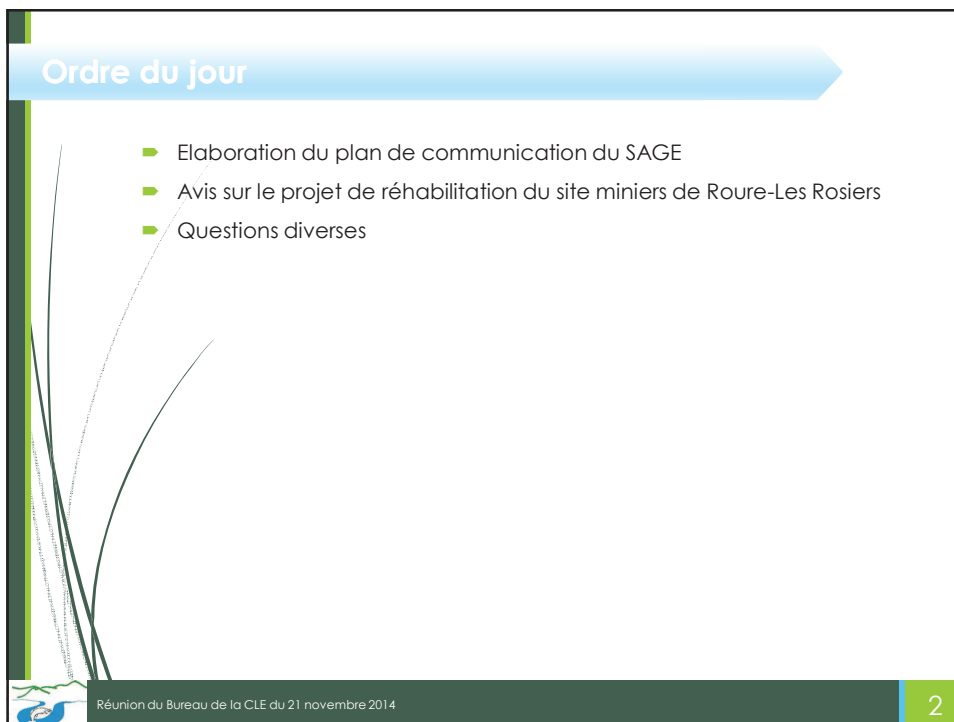
Les prochaines réunions du Bureau auront lieu :

- **Jeudi 11 décembre 2014 à 14h à St-Bonnet-de-Rochefort**
- **Vendredi 23 janvier 2015 à 10h à Pontgibaud**
- **Jeudi 5 mars 2015 à 9h30 à Chantelle**

La prochaine réunion de CLE aura lieu le **vendredi 23 janvier 2015 à 14h à Pontgibaud**.

La séance est levée à 12h45.





Ordre du jour

- **Elaboration du plan de communication du SAGE**
- Avis sur le projet de réhabilitation du site miniers de Roure-Les Rosiers
- Questions diverses



Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
Perception de l'outil SAGE	
<ul style="list-style-type: none">- Politique globale avec une portée juridique- <u>Membres de la CLE</u> : prise de conscience collective des enjeux environnementaux et de l'intérêt de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques- <u>Institutionnels et administration</u> : reconnaissance du SAGE en cours de construction	<ul style="list-style-type: none">- Démarche très technique- Connaissances multithématiques indispensables- Souvent considéré comme une contrainte supplémentaire- <u>Membres de la CLE</u> : niveau de priorité accordé à l'aménagement et à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques variables- <u>Acteurs locaux</u> : manque d'adhésion à la démarche par méconnaissance et/ou faute de visibilité sur la plus-value du SAGE- <u>Grand public et les scolaires</u> : méconnaissance de l'outil



Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
Organisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Concertation pour la prise de décision - Travail partenarial entre les cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial Sioule - Structure porteuse forte 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure porteuse souvent méconnue sur le territoire - Niveau d'implication des membres de la CLE variable
Communication	
<ul style="list-style-type: none"> - Site Internet du SAGE à condition qu'il soit dynamique - Edition annuelle de la lettre du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune stratégie de communication définie - Pas d'identité visuelle forte (logo, charte graphique) - Très peu d'outils de communication - Communication existante ponctuelle, très technique et très ciblée (site internet, lettre du SAGE) - Peu de moyens humains (1/4 ETP) et financiers (5000€/an)



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

5

Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : Synthèse

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Territorial Sioule signé prochainement - Politiques environnementales de plus en plus fortes (DCE, LEMA, SDAGE) - Retour d'expériences nombreux - Acteurs locaux et population souvent intéressés et concernés par les thématiques liées à l'eau (AEP, assainissement, pesticides, économie d'eau, zones humides, plans d'eau, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement politique - Contraintes budgétaires des partenaires financiers fortes



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

6

Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : publics cibles et leurs attentes

- Les décideurs directs (membres de la CLE) :
 - Mettre en lumière de nouvelles perspectives de travail
 - Parler le même langage et avoir des connaissances de bases communes

- Les décideurs indirects (acteurs locaux) :
 - Comprendre la démarche SAGE, sa plus-value et ses limites
 - Bénéficier de retours d'expérience
 - Mieux connaître et comprendre ce qu'ils peuvent/doivent faire et ce qu'ils ne peuvent/doivent pas faire
 - Parler le même langage et avoir des connaissances de bases communes



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

7

Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : publics cibles et leurs attentes

- Les experts :
 - S'appuyer sur des guides pour appliquer plus facilement la réglementation (administration)
 - S'appuyer sur les travaux de la CLE pour réaliser le « reporting » DCE (administration)
 - Mise en réseau des acteurs pour plus de synergie

- Le grand public et les scolaires :
 - Être informés sur les thématiques qui les concernent directement
 - Bénéficier de programmes d'éducation à l'environnement

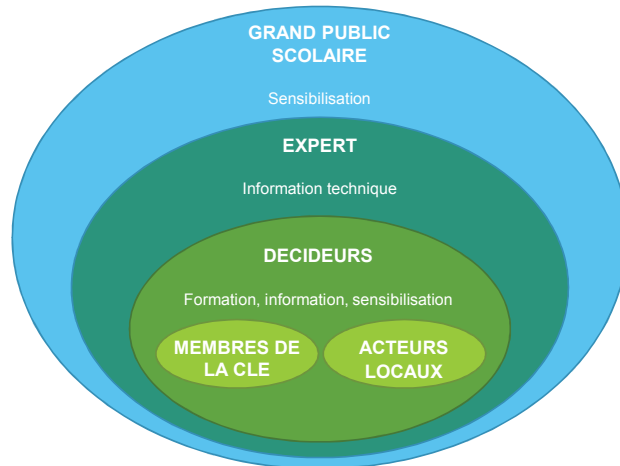


Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

8

Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : publics cibles et leurs attentes



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

9

Elaboration du plan de communication du SAGE

Diagnostic : définition des enjeux

- Décideurs** ➤ **Enjeu 1 : L'appropriation du SAGE pour faciliter sa mise en œuvre**
- Décideurs** ➤ **Enjeu 2 : Le maintien de la mobilisation des acteurs**
- Décideurs Experts** ➤ **Enjeu 3 : Le renforcement de la légitimité de la CLE sur les plans politique et technique**
- Grand public Scolaires** ➤ **Enjeu 4 : Vers une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques**

Finalité du plan de communication

Faire évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

10

Elaboration du plan de communication du SAGE

Stratégie de communication : orientations stratégiques et les objectifs

ENJEU N°1 : L'APPROPRIATION DU SAGE POUR FACILITER SA MISE EN ŒUVRE

Stratégie de la CLE

La CLE souhaite **vulgariser le SAGE Sioule**. Pour cela, elle veut le faire connaître et le partager dans l'ensemble des acteurs. Elle veut rassurer sur le bien-fondé du changement et sur la cohérence de la démarche adoptée.

Elle souhaite également **donner une culture commune de l'eau et du bassin à l'ensemble des acteurs du territoire** pour que chacun puisse dans un premier temps comprendre les choix opérés et adhérer à leur politique locale de l'eau, et dans un second temps, participer pleinement à sa mise en œuvre.

La communication mise en place devra être pédagogique, claire, précise, synthétique et portée sur les aspects techniques, réglementaires et économiques.

Objectifs opérationnels retenus

- Mettre les documents du SAGE à la disposition des acteurs locaux
- Expliquer et mettre en valeur la plus-value du SAGE et son lien avec le Contrat Territorial Sioule
- Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du SAGE
- Mettre des outils pédagogiques à la disposition des acteurs locaux



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

11

Elaboration du plan de communication du SAGE

Stratégie de communication : orientations stratégiques et les objectifs

ENJEU N°2 : LE MAINTIEN DE LA MOBILISATION DES ACTEURS

Stratégie de la CLE

La CLE souhaite **mettre en valeur ses travaux, favoriser les échanges et partager les expériences** acquises tant sur le bassin de la Sioule que sur les bassins voisins. Pour cela, elle tient à valoriser les efforts faits et à faire vivre l'action dans le temps.

La communication mise en place devra être très illustrative et laisser la possibilité à chacun de s'exprimer librement. Il est donc envisageable de développer une communication globale sur la question de l'eau sur le territoire, au service du SAGE : les projets en cours, les actions concrètes, ...

Objectifs opérationnels retenus

- Informer régulièrement les acteurs locaux sur les travaux de la CLE
- Informer annuellement les acteurs locaux sur l'évaluation des actions réalisées
- Mettre en réseau les acteurs



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

12

Elaboration du plan de communication du SAGE

Stratégie de communication : orientations stratégiques et les objectifs

ENJEU N°3 : LE RENFORCEMENT DE LA LÉGITIMITÉ DE LA CLE

Stratégie de la CLE

La CLE souhaite renforcer sa légitimité sur tant sur le plan politique, **en faisant de ses membres des relais et des porteurs paroles pour les acteurs locaux**, que sur le plan technique **en renforçant les synergies entre les différents acteurs du territoire** (décideurs et experts). Pour favoriser cette reconnaissance, elle souhaite également se **créer une identité visuelle forte**.

La communication mise en place devra être très politique et/ou très technique pour assoir son rôle d'acteur central/référent pour tout ce qui touche de près comme de loin à l'aménagement et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Objectifs opérationnels retenus

- o *Etre reconnu visuellement par les acteurs locaux et les experts*
- o *Représenter la CLE lors des réunions*
- o *Former les membres de la CLE*
- o *Rendre facilement accessible les données sur l'eau*
- o *Mettre en réseau les experts*
- o *Mettre des outils techniques à la disposition des experts*



Réunion du Bureau

13

Elaboration du plan de communication du SAGE

Stratégie de communication : orientations stratégiques et les objectifs

ENJEU N°4 : VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE LIÉ À L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

Stratégie de la CLE

La CLE souhaite **sensibiliser le grand public et les scolaires**, et **les inviter à être acteur** pour une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La communication mise en place devra être pédagogique, généraliste ou au contraire tournée vers les problématiques qui concernent directement le grand public.

Objectifs opérationnels retenus

- o *Sensibiliser le grand public sur les thématiques suivantes : bassin versant, cycle de l'eau, fonctionnement des cours d'eau, économie d'eau, assainissement, pesticides, nitrates, plantes envahissantes, ...*
- o *Mettre des outils pédagogiques à la disposition du grand public et des scolaires*
- o *Faire participer le grand public et les scolaires*



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

14

Elaboration du plan de communication du SAGE

Programme d'actions

- Choisir les actions
- Identifier les priorités

Three detailed communication plans for the SAGE, showing tasks, dates, and responsibilities across different months.

Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

15

Programme de communication 2014

Calendrier

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Communication								
Plan de communication	■	■						
Identité visuelle	■	■	■	■				
Rapport d'activité			■	■	■			
Lettre/journal du SAGE			■	■	■			
Cahier thématique			■	■	■			

Cellule d'animation
Bureau
CLE



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

16

Ordre du jour

- Elaboration du plan de communication du SAGE
- **Avis sur le projet de réhabilitation du site miniers de Roure-Les Rosiers**
- Questions diverses



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

17

Réhabilitation du site minier de Roure-Les Rosiers



Présentation du projet par le BRGM



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

18

Réhabilitation du site minier de Roure-Les Rosiers

Compatibilité avec le SAGE Sioule

■ Objectif 1.3 Morphologie des cours d'eau :

- Rétablissement du lit naturel du Rau de la Faye
- Préservation des berges du Rau de la Veysière
- Vigilance vis-à-vis de la colonisation post-travaux par les espèces envahissantes



Projet compatible avec le SAGE (niveau de contribution à l'atteinte de l'objectif moyen)

■ Objectif 1.4 Zones humides :

- Destruction du « Lac Bleu » (préciser les modalités de vidange)
- Recréation d'une zone humide sur le site (lagune, caractéristiques à préciser en terme de morphologie et de fonctionnement)



Projet compatible avec le SAGE (niveau de contribution à l'atteinte de l'objectif neutre)



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

19

Réhabilitation du site minier de Roure-Les Rosiers

Compatibilité avec le SAGE Sioule

■ Objectif 2.1 Substances dangereuses :

- Suppression de la dissémination des sables par érosion, envol et prélèvement
- Maintien du risque de percolation (non imperméable)
- Suivi et traitement de la pollution résiduelle (eau/terrain) ?
- Surveillance du site (stabilité, espèces envahissante) ?
- Usages futurs/ restrictions d'usages ?



Projet compatible avec le SAGE (niveau de contribution à l'atteinte de l'objectif élevé, D.211)

■ Objectif 4.1 Inondations :

- Risques encourus en cas d'inondation ?



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

20

Ordre du jour

- Elaboration du plan de communication du SAGE
- Avis sur le projet de réhabilitation du site miniers de Roure-Les Rosiers
- **Questions diverses**



Réunion du Bureau de la CLE du 21 novembre 2014

21

Merci

S
A
C
S
I
O
U
L
E

